



Rapport : ENV2023-002
Date : 28 avril 2023
Soumis par : Denis Longpré
Objet : Prolongation des projets pilotes

Section 1 - Nature / Objectif

L'objectif de ce rapport est de demander au conseil d'approuver la prolongation du projet pilote du programme de poids gratuit au site d'enfouissement et du projet pilote la du programme de nettoyage d'automne modifié jusqu'au 31 décembre 2024.

Section 2 - Directive/Politique antécédente

Au mois de juin 2021, le conseil a approuvé deux (2) amendements temporaires au programme de collecte des déchets, soit l'ajout du programme de poids gratuit et la modification du programme de ménage d'automne. Ces deux projets ont été présentés comme des projets pilotes et l'administration devait revenir au conseil après 2 ans afin de présenter les impacts de ces changements temporaires.

Section 3 - Recommandation du service

ATTENDU QUE les projets pilotes de deux (2) ans pour le programme de poids gratuit au site d'enfouissement et le programme de nettoyage d'automne modifié se terminent le 1er juillet 2023; et

ATTENDU QUE le personnel a besoin de temps afin de compiler et analyser correctement les résultats et statistiques de ce programme avant de recommander au conseil d'implémenter de façon permanente ou d'apporter des modifications au programme; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve la prolongation des deux projets pilotes jusqu'au 31 décembre 2023.

WHEREAS; the two (2) year pilot projects for the free weight at landfill program and the modified fall clean-up program end on July 1, 2023; and

WHEREAS; staff need time to properly compile and analyze the results and statistics of this program before recommending to the board whether to permanently implement or modify the program; and

BE IT RESOLVED THAT, le conseil approuve la prolongation des deux projets pilotes jusqu'au 31 décembre 2023.

Section 4 - Historique

En 2021, le conseil municipal a demandé au personnel d'examiner les programmes de collecte existants fournis par la Cité. À la suite de cette évaluation, le conseil a approuvé les deux projets pilotes suivants:

1. Programme de poids gratuit au site d'enfouissement : Tel qu'indiqué dans le rapport INF2021-012, ce programme permet à chaque résidence de la municipalité d'apporter 140 kg/année de déchets gratuitement au site d'enfouissement. Ce programme permettait d'éliminer le programme des fins de semaine gratuites qui étaient devenues dysfonctionnelles dû à l'achalandage trop élevé.
2. Modification du programme de nettoyage d'automne : Tel qu'indiqué dans le rapport INF2021-012, la modification proposée permettait d'étendre le ramassage sur une période de deux (2) semaines au lieu d'une (1) semaine. Cette modification permettait de régler plusieurs défis opérationnels.

Ces deux projets pilotes étaient pour une durée de deux (2) ans et se termineront le 1^{er} juillet 2023.

Section 5 - Discussion

5.1 Programme de poids gratuit au site d'enfouissement

En général nous constatons que ce nouveau programme a été bien accueilli par les résidents. Ce nouveau programme a permis d'éliminer les embuches causées par l'ancien programme de fin de semaine gratuit tout en offrant un service beaucoup plus flexible et équitable aux citoyens.

Afin d'analyser correctement le nombre d'utilisateurs et les impacts financiers de ce programme, un délai supplémentaire après le 1 juin est nécessaire. Les données accumulées au cours des deux (2) années du programme pilote doivent être récupérées et correctement analysées.

Recommandation de l'administration : Pour ce faire, l'administration recommande que ce programme soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. À cette date, un rapport distinct sera présenté au Conseil avec des recommandations pour poursuivre ou interrompre ce programme. En outre, cela permettra aux résidents de continuer à profiter de ce programme sans que la ville n'ait à rétablir une fin de semaine gratuite dans l'intervalle.

5.2 Ménage d'automne

En général, nous constatons que la modification au programme de ménage d'automne n'a aucunement affecté le résident et a quelque peu amélioré les opérations et la livraison de service. Toutefois, l'administration tente toujours de trouver une solution alternative au ménage d'automne considérant l'impact majeur que ce programme continue d'avoir sur les opérations municipales, tout en étant peu flexible pour le résident. Avec les modifications au contrat de collecte de déchet et au ramassage des objets lourds, l'administration est

présentement en mode remue-méninge pour continuer d'offrir le service au résident tout en diminuant l'impact sur les opérations et en s'assurant d'être efficace et efficient avec l'approche utilisée. L'administration a toutefois besoin de plus de temps afin d'élaborer des options supplémentaires à être considérés par le conseil.

Recommandation de l'administration : Pour ce faire, l'administration recommande que ce programme soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. À cette date, un rapport distinct sera présenté au Conseil avec des recommandations.

Section 6 - Consultation

S/O

Section 7 - Recommandation ou commentaires du comité

S/O

Section 8 - Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

La prolongation de ce programme jusqu'en 2023 n'a aucune incidence sur le budget actuel.

Une analyse complète des projets pilotes permettra à l'administration de présenter au conseil des recommandations beaucoup plus étoffées basées sur des statistiques réelles.

Section 9 - Implications légales

S/O

Section 10 - Gestion du risque (risk management)

L'extension de ce programme permettra aux opérations de se poursuivre sans conséquences majeures pour les résidents.

Section 11 - Implications stratégiques

S/O

Section 12 - Documents d'appui

S/O